Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1039

Artikel: Deux ou trois choses qu'ils ne savent pas d'elle
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020830

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Deux ou trois choses qu'ils ne savent pas d'elle

C'est sans surprise aucune que le débat sur le nouveau régime financier de la Confédération tourne en eau de boudin. Expression qui, selon le *Petit Robert*, s'applique à une affaire bien commencée et qui se réduit à néant.

Il ne peut guère en aller autrement pour un projet de réforme qui comporte de la substance, si l'on se rappelle que, depuis près de cinquante ans, peuple et cantons ne se sont mis d'accord que pour proroger, sous réserve d'adaptations mineures, un système provisoire issu d'une économie de guerre.

Le quiproquo est général qui voit des gens de gauche et de droite soutenir le projet, et d'autres, couvrant un éventail politique tout aussi large, le combattre.

Il est vrai que l'approbation du texte voté par les Chambres fédérales implique modestie et humilité: modestie quant à la possibilité de faire triompher son point de vue en matière financière et fiscale; humilité pour ce qui est de la recherche d'un compromis sans lequel aucun projet ne peut être ratifié en votation populaire.

Trois points méritent une attention particulière.

Concurrence

Le premier est évidemment que la Confédération doit disposer d'un régime financier stable, l'autorisant à prélever un impôt sur la consommation et un impôt sur le revenu des personnes et le bénéfice des entreprises.

L'un et l'autre permettent de mettre en place un système relativement équitable, car l'impôt fédéral direct est surtout payé par les hauts revenus, alors que l'impôt à la consommation concerne l'ensemble des personnes.

On peut bien imaginer, comme certains le suggèrent, un système qui réserverait les seuls impôts indirects à la Confédération, et les impôts sur le revenu et le bénéfice aux cantons et aux communes.

Toutefois, la suppression de l'impôt fédéral direct, ou sa transformation en un mini-impôt de péréquation entre cantons riches et pauvres, impliquerait un relèvement substantiel de l'imposition sur la consommation. Cette perspective serait d'autant moins acceptable pour l'équité fiscale que la concurrence entre les cantons se traduirait vraisemblablement par un alourdissement de la charge fiscale directe sur les petits et moyens revenus plutôt que sur les hauts revenus.

Mythologie

Le deuxième point est qu'il est normal et raisonnable d'aménager la fiscalité pour ne pas pénaliser les entreprises d'exportation et les sociétés confrontées à la concurrence internationale.

L'introduction de la TVA, en lieu et place de l'ICHA, et la suppression du droit de timbre sur certaines opérations financières sont de ce point de vue légitimes. Comme est juste un impôt proportionnel sur le bénéfice des sociétés plutôt que l'actuel système selon «l'intensité de rendement». Il n'y a en effet aucune raison de taxer différemment le bénéfice d'une entreprise selon qu'elle a peu ou beaucoup de capitaux.

La TVA se justifie non seulement parce que la concurrence s'intensifie au niveau européen (1993 !) et mondial, mais aussi parce que la libéralisation des échanges internationaux au cours de ces dernières décennies a conduit à un démantèlement progressif des droits de douane. Ils représentaient près du quart des recettes de la Confédération en 1960, et moins du vingtième en 1990. Les taxes sur la consommation se sont donc sensiblement allégées au cours de cette période. La TVA contribuerait à les relever dans une proportion acceptable.

Ce faisant, l'objectif fondamental n'est pas de réduire les charges des entreprises pour que les patrons puissent s'en mettre davantage plein les poches, comme le dit encore une gauche qui puise ses arguments dans une vision mythologique de la société, mais d'avoir une économie compétitive qui assure si possible durablement un emploi à chacun.

Hypothèse

Le troisième point est que le rejet de ce projet ne laisse la voie ouverte qu'à une énième prorogation du système actuel, dont les défauts sont connus: «taxe occulte» qui pénalise les entreprises d'exportation; système d'imposition de la consommation qui n'est pas harmonisé avec celui des autres pays industrialisés; mode de calcul de l'impôt sur les sociétés qui défavorise les nouvelles entreprises; maintien du droit de timbre qui affaiblit la compétitivité du système bancaire.

Les milieux patronaux sont complètement à côté de leurs pompes en prétendant que le rejet du «paquet financier» permettra d'élaborer un nouveau projet qui répondra à leur attente. Jamais la gauche, les syndicats, les consommateurs — donc le corps électoral — n'approuveront un projet aussi déséquilibré que celui esquissé par le Vorort.

Mais comment expliquer l'attitude de ce patronat ? Serait-il tenté par la politique du pire, qui consiste en l'occurence à refuser tout compromis, même fiscalement avantageux pour les entreprises, afin d'éviter que la Confédération puisse disposer de recettes stables pour assumer les tâches qui lui sont confiées ? Il ne serait pas surprenant que cette hypothèse soit la bonne. Et dire que certains, à gauche, s'apprêtent à rejoindre ce camp...

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.